Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/10/2026 - 36269 - 2021 B 07220 - 904 109 378 - A.S. SUPERMARCHE

ÉPUBLIQUE
RANÇAISE
berté
alité
aternité

pour **2026**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
claration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
ME innovantes, cocher la case ci-contre					

ption pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société AS SUPERMARCHE	31 Allée du BOIS 94480 ABLON SUR SEINE
SIRET 9 0 4 1 0 9 3 7 8 0 0 0 1 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

e d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ır les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 09 OCT. 2026
SOUS LE N° 3069

ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit:

néfice imposable à 15%: 26 623 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %:

Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
ssins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
ciété d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) — Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) — Base d'imposition — Taux d'imposition

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité ritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

ecettes nettes soumises à la contribution 2,5%

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ntreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

us devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. s notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
	Identité du déclarant:
	Date: Lieu ABLON SUR SEINE
	Qualité et nom du signataire:
	Signature

amen de conformité fiscale (ECF) ☐

id Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis** **2026**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

ıtant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ıtant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ıtant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes rposées					d	
Montant des distributions					e	
·es que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
ıtant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ıtant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ıtant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

n, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise Société AS SUPERMARCHE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 31 Allée du BOIS 94480 ABLON SUR SEINE

Numéro SIRET * 90410937800011 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	30 000	012		30 000	30 000
	Autres *	014		016			
Immobilisations corporelles *		028	31 051	030	14 357	16 694	22 905
Immobilisations financières * (1)		040	5 100	042		5 100	100
Total I (5)		044	66 151	048	14 357	51 794	53 005
STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
STOCKS — Marchandises *		060	15 642	062		15 642	28 527
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
	Autres * (3)	072	660	074		660	28
Charges constatées d'avance *		092		094			
Valeurs mobilières de placement		080	226	082		226	226
Disponibilités		084	33 793	086		33 793	11 306
Total II		096	50 321	098		50 321	40 087
Total général (I+II)		110	116 472	112	14 357	102 115	93 092

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	12 084	7 797
Résultat de l'exercice	136	20 874	4 387
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	35 059	14 184
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	14 545	19 342
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166	25 976	23 535
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 714)	172	13 941	13 437
Comptes courants d'associés	173	12 594	22 594
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	67 056	78 907
Total général (I + II + III)	180	102 115	93 092

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 000
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société AS SUPERMARCHE — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025	Exercice N-1 clos le 31 12 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	311 142	232 035
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services *	217	218	5 092	4 906
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	4	3
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	316 238	236 944
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	179 530	136 778
	Variation de stock (marchandises) *		236	12 885	4 741
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	44	71
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	53 062	44 324
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	244	2 485	5 551
	Rémunérations du personnel *		250	29 917	29 870
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252	4 593	3 101
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	6 211	6 211
	Dotations aux dépréciations		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		4
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	288 726	230 652
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	27 512	6 293
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	889	1 131
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	1 800	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 948	774
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	20 874	4 387

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	20 874	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	3 948	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	1 800	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251		
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A)	181			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	26 623	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	26 623	372

Désignation de l'entreprise : Société AS SUPERMARCHE 31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Amendes		1 800
Total des réintégrations diverses	**330**	1 800

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société AS SUPERMARCHE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 30 000	402	404	406 30 000	30 000
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 2 500	442	444	446 2 500	2 500
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 28 551	462	464	466 28 551	28 551
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 100	482 5 000	484	486 5 100	5 100
TOTAL		490 61 151	492 5 000	494	496 66 151	66 151

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 1 339	532 500	534	536 1 839
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 6 807	552 5 711	554	556 12 518
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 8 146	572 6 211	574	576 14 357

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : Société AS SUPERMARCHE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
			Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	21 498
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	20 576
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

rmulaire obligatoire (art. 53 A
u Code Général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2026

(5)

Désignation de l'entreprise : Société AS SUPERMARCHE			Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
dont apprentis		657		
dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	316 234	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
TOTAL 1		106	316 234	
I- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113		
Variation positive des stocks		111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
TOTAL 2		144	4	
II- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		121	189 395	
Variation négative des stocks		145	12 885	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	19 843	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150		
TOTAL 3		152	222 123	
V- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	94 115	
VI- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	94 115	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	316 234	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025	
Date de cessation			186		

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025 N° SIRET 90410937800011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AS SUPERMARCHE

ADRESSE (voie) 31 Allée du BOIS

CODE POSTAL 94480 VILLE ABLON SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122025 — **N° SIRET** 90410937800011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AS SUPERMARCHE

ADRESSE (voie) 31 Allée du BOIS

CODE POSTAL 94480 VILLE ABLON SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			2 950.17
31/12/2025 OD PROV CP		2 950.17	
43820000 Chges sociales congés à payer			1 475.09
31/12/2025 OD CHARGES PROV CP		1 475.09	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			1 800.00
10/02/2025 BQ Autres impots, tax. et vers.	300.00		
10/05/2025 BQ AMENDE	1 500.00		

A.S SUPERMARCHE
Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros
Siège social : 3 allée du Bois
94480 Ablon-sur-Seine
904 109 378 R.C.S. Créteil

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six Le 30 Juin, A 16 heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée **A.S SUPERMARCHE** au capital de 2000 Euros, divisé en 100 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- M Kayooran Kanagaratnam gérant associé, propriétaire de 50 Actions - M Thayaparan Thillaiyampalam associé, propriétaire de 50 Actions

TOTAL cents (100) ACTIONS

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et est, en Conséquence, déclarée régulièrement constituée.

- M Kayooran Kanagaratnam préside la réunion en sa qualité gérant. Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos Le 31 Décembre 2025

Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, Affectation des résultats,
Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance,

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :
Une copie de la lettre de convocation des associés, avec les avis de réception,
L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Décembre 2025.
Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance, Le
texte des résolutions proposées à l'Assemblée.
Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit

K.K

T.T

article. L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.
Lecture est ensuite donnée au rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance. Enfin, il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice **20874 Euros**
Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
Cette résolution est mise aux voix.
Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **20874 Euros** en totalité au REPORT A NOUVEAU.
Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce dans le cadre du rapport de gestion, a constaté qu'aucune des conventions visées à l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice 2025 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.
Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à le Gérant qu'il se substituerait, pour accomplir l'ensemble des formalités afférentes aux décisions mentionnées ci-dessus.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le gérant, après lecture.

M. Kayooran Kanagaratnam gérant associé,

M. Thayaparan Thillaiyampalam associé

A.S. SUPERMARCHE
31 Allée du Bois
94480 Ablon-Sur-Seine
R.C.S. Créteil : 904 109 378
assupermarche@gmail.com